



36e



Congrès National de Médecine & Santé au Travail

Du 2 au 5 juin 2020
Palais de la Musique et des
Congrès de **Strasbourg**

www.medecine-sante-travail.com

Co-organisé
par



1^{ère} ANNONCE



COMITÉS

Président du Congrès

Dr Vincent GASSMANN

Présidente du Comité Scientifique

Pr Maria GONZALEZ

Comité d'organisation

Dr Carine BONTEMPS

Dr André BURGMEIER

Dr Christophe COLLOMB

Mme Brigitte DENU

Dr Katiane FONMARTIN

Mme Sandrine FOUREL

Mme Christine KUCHARSKI

M. Laurent MERCATORIS

M. Jérémy OUGIER-WALLIANG

Dr Stéphanie SCARFONE

Comité Scientifique

Dr Dominique ABITEBOUL

Dr Agnès AUBLET-CUVELIER

Dr Brigitte BANNEROT

Dr Lynda BENSEFA-COLAS

Pr Vincent BONNETERRE

Mme Magalie CAYON

Pr Barbara CHARBOTEL

Dr Anne DELEPINE

Pr Alexis DESCATHA

Pr Jean-Dominique DEWITTE

M. Bernard DUGUÉ

Dr Quentin DURAND-MOREAU

Pr Sophie FANTONI

Dr Jean-Baptiste FASSIER

Pr Jean-François GEHANNO

Mme Virginie GOVAERE

Dr Stéphanie KLEINLOGEL

Pr Gérard LASFARGUES

Dr Anne-Laurence LE FAOU

Pr Marie-Pascale LEHUCHER-MICHEL

Dr Martine LEONARD

Dr François-Xavier LESAGE

Dr Catherine NISSE

Dr Nathalie NOURRY

Pr Jean-Claude PAIRON

Pr Christophe PARIS

Dr Emmanuelle PENVEN

Pr Audrey PETIT

Mme Nadine RAUCH

Pr Yves ROQUELAURE

Pr Arnaud SAUER

Dr Françoise SIEGEL

Pr Annie SOBASZEK

Pr Jean-Marc SOULAT

Dr Isabelle THAON

Mme Laurence WEIBEL

ÉDITORIAL

Ville de culture et d'histoire, au cœur de la révolution numérique et de l'innovation technologique, ville universitaire et scientifique, **Strasbourg** accueillera le **36^{ème} Congrès National de Médecine et Santé au Travail du 2 au 5 juin 2020**. Autour des thématiques du congrès, vous pourrez découvrir ou redécouvrir ses quartiers inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, parcourir quelques-uns de ses 560 km d'aménagements cyclables, visiter des entreprises à la pointe de la technologie, comprendre l'Europe.

Co-organisée par la Société Française de Médecine du Travail, la Société de Médecine et de Santé au Travail de Strasbourg, l'Institut Universitaire de Santé - Travail - Environnement et les services de santé au travail de la région, cette manifestation sera multiple dans ses thématiques, son public et ses partenaires. Tous les acteurs de la santé au travail seront concernés !

Le congrès se déroulera dans le contexte d'une nouvelle réforme de la santé au travail qui soulève espoirs et inquiétudes. Il existe, toutefois, une volonté partagée d'améliorer l'efficacité de l'organisation de la prévention des risques professionnels et la visibilité des actions en santé au travail avec pour objectif essentiel de préserver la santé de tous les travailleurs, quel que soit leur statut.

Neuf thèmes, des symposiums, des conférences invitées et des ateliers pré-congrès, permettront de couvrir la plupart des sujets d'actualité et d'avenir qui intéressent le travail, ses transformations, et de ce fait la santé au travail.

Un des fils conducteurs du congrès concernera l'impact de la révolution numérique, des nouvelles technologies et des évolutions des organisations sur la santé des salariés. On retrouvera ces aspects à travers un thème dédié mais également dans certains secteurs d'activités concernés par ces évolutions. Ainsi, nous ferons le point sur la santé des soignants et des médecins dans le secteur du soin et analyserons l'impact des transformations dans les transports et la logistique afin de mieux en prévenir les effets délétères.

Ces évolutions portent également sur les organisations du travail. Un thème traitera des organisations bienveillantes : comment allier performance et préservation du bien-être et de la santé des salariés ?

Les allergies, les liens entre immunité et expositions à des toxiques professionnels et environnementaux, l'épigénétique et, d'autre part, les affections professionnelles de l'œil, la prise en charge des maladies de l'œil et du handicap visuel seront deux thèmes plus orientés « santé et recherche ».

Le maintien dans l'emploi sera abordé de façon prioritaire dans un monde où le vieillissement de la population, l'allongement des carrières, le développement des pathologies chroniques, laissent moins de marge de manœuvre pour maintenir au travail les personnes les plus fragiles.

Nous ferons un retour d'expériences sur les nouvelles pratiques des médecins du travail, des infirmiers de santé au travail et de manière plus large de l'équipe pluridisciplinaire, sur l'utilisation de nouveaux outils permettant une meilleure visibilité des actions, l'amélioration de la traçabilité des expositions et l'exploitation des données de santé au travail.

La volonté des organisateurs est d'avoir un congrès riche d'échanges, constructif, ouvert à l'international et à d'autres pratiques avec un symposium européen et un symposium CIST/ICOH, restant dans la tradition chère à Strasbourg, ville transfrontalière et capitale européenne.

En pleine période de changements, la santé au travail va être à nouveau discutée sur de nombreux sujets d'actualité et de fond.

Nous vous attendons très nombreux à Strasbourg !

Dr Vincent GASSMANN

Président du Congrès

Pr Maria GONZALEZ

Présidente du Comité Scientifique



THÈMES DU CONGRÈS

THÈME 1 : Enjeux de la révolution numérique et de l'innovation technologique : impact sur le travail, les risques professionnels et la santé au travail

Responsables : Agnès AUBLET-CUVELIER,
Vincent BONNETERRE, Gérard LASFARGUES

La révolution numérique poursuit son accélération. Son irruption dans toutes les composantes de l'activité des entreprises constitue un fort potentiel de développement économique et de performance, dans un environnement très concurrentiel et mondialisé. Big data, Cloud, GAFA, intelligence artificielle, Blockchain permettent de saisir, stocker, analyser, échanger, partager, restituer, à tout moment et en tout lieu, une quantité considérable d'informations. S'y associe le développement de technologies telles que les objets connectés, la robotique collaborative, les exosquelettes, les drones, les véhicules autonomes, les applicatifs de la biotechnologie et des nanomatériaux, fruits de la miniaturisation de nombreux dispositifs techniques et d'une fertilisation croisée de nombreuses disciplines (médecine, biologie, biochimie, physique, génétique, biomécanique, ergonomie, psychologie...).

L'impact de ces évolutions majeures est déjà visible à de multiples niveaux, notamment sur la transformation des métiers, la redéfinition du travail et des relations d'emploi et dessine les contours de l'entreprise du futur. L'industrie, le BTP, le transport et la logistique, l'artisanat, l'agriculture, l'énergie, les soins à la personne, la finance, les services, tous les secteurs sont concernés par les transformations profondes qui accompagnent ces innovations. Ces évolutions ont aussi un impact sur les pratiques des médecins du travail et de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs missions d'évaluation et de prévention des risques professionnels.

Les nouvelles technologies apparaissent à la fois comme des ressources et des contraintes (notamment cognitives et psychosociales) pour les professionnels, comme un facteur de développement de compétences et d'augmentation de charge de travail. Cette dualité rend complexe l'évaluation des impacts sur la santé des mutations profondes du travail et de son organisation qui sont associées à leur développement. Quelles conditions de mise en place et d'usage de ces technologies peuvent permettre une interaction positive avec les besoins des utilisateurs ? Comment générer des dynamiques de changement adaptées pour accompagner ces derniers ? Comment préserver le travail coopératif et des environnements de travail capacitants pour l'ensemble des travailleurs concernés ?

Tous ces aspects pourront être abordés en séance plénière, et lors de sessions de communications à partir de retours d'expérience de professionnels de santé au travail et d'acteurs de prévention pour mettre en exergue des modes d'actions innovants visant à caractériser les risques et opportunités liés à ces évolutions et à agir en faveur de la prévention des risques professionnels.

THÈME 2 : Préserver la santé des soignants et des médecins : de l'hôpital au domicile, en passant par le secteur médico-social

Responsables : Dominique ABITEBOUL,
Jean-François GEHANNO, Annie SOBASZEK

Le secteur de la santé emploie en France près de 2 millions de personnes, dont environ 1,1 million en fonction publique hospitalière. Ces personnels n'exercent pas qu'en établissements de soins aigus ; le secteur médico-social et les soins de ville prennent une importance croissante avec le développement des alternatives à l'hospitalisation. La santé au travail des professionnels de santé a fait l'objet depuis une vingtaine d'années d'un grand nombre de travaux, en particulier

depuis la prise de conscience que des soignants en mauvaise santé ne pouvaient délivrer des soins de qualité.

Cette prise de conscience s'est notamment traduite fin 2018 par la création de l'observatoire national de la QVT des professionnels de santé qui a pour mission de contribuer au développement des connaissances, de produire des recommandations et de diffuser largement les bonnes pratiques innovantes et probantes pour aider les acteurs à améliorer concrètement la qualité de vie au travail des professionnels.

Les défis restent néanmoins nombreux.

La santé des médecins, qu'ils soient hospitaliers ou libéraux, attire un nombre croissant de recherches, qui s'étendent à la question de la santé des étudiants des professions de santé.

L'organisation du travail en milieu de soins, et notamment la question des horaires de travail avec le travail posté et le travail en 12h, génère des risques que l'on ne peut ignorer.

La forte proportion de femmes dans ce secteur d'activité rend, encore plus qu'ailleurs, nécessaire la réflexion sur les risques induits par cette activité sur la grossesse, et les moyens de s'en prémunir.

Le débat sur les vaccinations, incluant la question de l'obligation vaccinale, est aussi fort que pour la population générale et est rendu d'autant plus nécessaire que les risques biologiques sont nombreux dans ce secteur.

Les troubles musculo-squelettiques affectent encore une large proportion des soignants, en établissement de soins, en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes mais également dans le secteur des soins à domicile. Leur prévention est complexe mais indispensable, tant ils représentent un facteur majeur de désinsertion professionnelle.

Enfin, nous sommes dans une période d'évolutions fortes de l'organisation de la santé au travail, même si elles ne concernent encore que marginalement les services de santé au travail des personnels hospitaliers. L'introduction de la pluridisciplinarité en décembre 2015, et le rôle croissant des infirmiers de santé au travail dans ces services, rend nécessaire un premier bilan.

Les séances plénières et les sessions de communications soumises seront l'occasion de faire le point et de partager les expériences sur ces différents aspects.

THÈME 3 : Allergies professionnelles – immunotoxicité – interactions gènes – environnement – épigénétique et travail

Responsables : Lynda BENSEFA-COLAS,
Jean-Dominique DEWITTE, Christophe PARIS

Les allergies sont en augmentation constante dans les pays occidentaux et représentent un problème important de santé publique. Les allergies professionnelles sont quant à elles souvent sous-estimées par les professionnels de santé et parfois peu prises en compte par les travailleurs eux-mêmes. Elles touchent, cependant, les travailleurs très tôt dans leur cursus professionnel, qu'il s'agisse de l'asthme professionnel (39 ans) ou des dermatoses allergiques (35 ans), et dès l'apprentissage dans bon nombre de métiers. Les conséquences sur le maintien dans l'emploi sont préoccupantes avec un risque élevé de désinsertion socioprofessionnelle. Une meilleure connaissance des nuisances et des secteurs à risque d'allergie est donc nécessaire pour permettre de mieux les prévenir et d'en améliorer la prise en charge.

Au-delà des allergènes, certains toxiques peuvent également altérer ou interagir avec l'immunité avec pour conséquences notamment une augmentation des cancers et de certaines pathologies auto-immunes



(sclérodémie, polyarthrite, lupus ...). Par ailleurs, des facteurs environnementaux et professionnels (HAP, polluants atmosphériques, perturbateurs endocriniens, stress ...) peuvent aussi moduler l'expression des gènes et expliquer l'augmentation de certaines pathologies chroniques. L'étude de ces altérations dites épigénétiques fait l'objet d'un nombre croissant de recherches notamment en santé au travail. Les séances plénières permettront de faire le point sur l'état actuel des connaissances sur ces différentes thématiques et sur leurs implications possibles en termes de prévention en milieu de travail. Il sera fait appel pour les communications à des démarches d'évaluation des risques avec identification des allergènes et toxiques en cause ainsi qu'à des observations cliniques, à des actions de prévention, de démarche diagnostique et de prise en charge des salariés exposés.

THÈME 4 : Maintien en emploi et santé au travail : recommandations, expériences et bonnes pratiques

Responsables : Anne DELEPINE, Sophie FANTONI-QUINTON, Jean-Baptiste FASSIER, Audrey PETIT

La question du maintien en emploi devient cruciale dans un monde où la vie professionnelle s'allonge et la population au travail vieillit. Des recommandations de bonne pratique ont été élaborées, dont la mise en application soulève plusieurs questions sur l'évaluation des besoins, et des actions de maintien en emploi mises en œuvre à l'échelle d'un territoire, d'une branche professionnelle, d'un bassin d'emploi voire d'une grande entreprise. Elles questionnent aussi le rôle des différents acteurs et les modalités de leur coopération. Quelle est la place du maintien en emploi dans les plans régionaux de santé au travail ? Comment évaluer les pratiques des équipes de santé au travail et leur service rendu ?

Les communications orales privilégieront les expériences impliquant tout particulièrement l'entreprise et/ou d'autres partenaires mais aussi celles ayant une logique d'optimisation des équipes, le recueil systématique d'indicateurs précoces (qui/comment/pourquoi) ainsi que celles ayant tenté de mettre en œuvre les recommandations de bonne pratique afin de pouvoir examiner les freins et les leviers à leur application...

THÈME 5 : Nouvelles pratiques en santé au travail pour une meilleure prévention : retours d'expériences, nouvelles modalités d'exercice en pluridisciplinarité, nouveaux outils

Responsables : Magalie CAYON, Martine LEONARD, Nadine RAUCH, Jean-Marc SOULAT

Le rapport parlementaire récent piloté par la députée Charlotte LECOCQ a mis en évidence la complexité du maillage des structures de prévention des risques professionnels en France et a proposé une rationalisation par regroupement au sein d'une structure régionale. Pour autant, le rapport ne s'étend pas sur les rôles des professionnels de santé (médecins du travail et infirmiers) et génère des craintes et des réticences parmi les différents organismes de prévention existants. Les Services de Santé au Travail n'ont pas attendu ce rapport pour développer de nouvelles pratiques et de nouveaux outils. Des exemples de coopérations nouvelles au sein des équipes pluridisciplinaires, de développement d'organisations nouvelles, de télémédecine et télésanté au travail, d'optimisation des systèmes d'information pour la veille sanitaire et la traçabilité des expositions, ont été présentés à plusieurs reprises dans des manifestations de professionnels. L'évolution des métiers de la santé au travail et leur attractivité passent par un enrichissement des missions et des compétences.

Ces compétences pour les personnels infirmiers spécialisés en santé au travail passent par une formation universitaire et continue dont l'objectif est l'amélioration et la qualité des pratiques professionnelles. Ceci afin de contribuer à faire évoluer cette profession par l'élaboration des règles de métier.

Ces évolutions passent également par une meilleure coopération entre les acteurs de santé au travail et de prévention qui consiste en un partage des données utiles, un ciblage des populations les plus à risque et une volonté commune d'agir de façon coordonnée au bénéfice des populations suivies. Le code du travail laisse le champ ouvert pour des expérimentations et des innovations.

Les communications attendues pour ce thème doivent permettre de décrire des expériences nouvelles et leurs résultats dans la pratique de la santé-sécurité au travail. Ces communications doivent mettre en valeur le rôle des médecins, des infirmiers, des préventeurs.

Les séances plénières seront l'occasion d'inviter des acteurs centraux de l'évolution de notre système de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

THÈME 6 : Une organisation du travail peut-elle être bienveillante ? Implications pour le travailleur, l'entreprise et la société

Responsables : Bernard DUGUÉ, Quentin DURAND-MOREAU, Laurence WEIBEL

La prévention des risques professionnels nous impose de nous interroger sur les caractéristiques des organisations du travail.

Dans ce contexte, que peut être une organisation du travail « bienveillante » ? Faut-il la voir comme une juxtaposition d'individualités « sympathiques » ou « empathiques » ? Ou bien, doit-elle être envisagée d'une manière plus systémique ? Depuis plusieurs années, des recherches dans divers champs disciplinaires s'attachent à montrer les liens entre performance des organisations et préservation de la santé des travailleurs.

Dans un contexte d'intensification du travail, de développement de formes de néo-taylorisme, de nombreuses initiatives de terrain montrent pourtant qu'il est possible de construire des organisations permettant l'expression de l'autonomie des individus, des échanges sur le contenu du travail, un fonctionnement hiérarchique fondé sur la confiance et les prises de décision décentralisées.

Cela constitue un enjeu pour l'action coordonnée de l'équipe pluridisciplinaire, dans l'articulation possible des problématiques individuelles et collectives au travail.

Il s'agira, au travers des séances plénières et des communications, de partager des expériences de terrain et de tracer des perspectives pour que les acteurs de la prévention soient en capacité de questionner les organisations au regard des enjeux de santé et de conditions de travail.

THÈME 7 : Œil et travail : évolutions des affections de l'œil et de leur prise en charge, œil et étiologies professionnelles, impact sur le travail et le suivi médical

Responsables : Stéphanie KLEINLOGEL, Arnaud SAUER, Isabelle THAON

La vue est probablement le sens le plus indispensable dans les activités professionnelles. La connaissance sur l'évolution des techniques chirurgicales, les progrès en matière de chirurgie réfractive, de la cataracte, du glaucome... mais aussi sur les conséquences ou effets secondaires potentiels qui auront un impact fort sur le retour au travail ou le maintien dans l'emploi, est donc primordiale. Dans ce contexte, il faut noter également les innovations majeures réalisées



ces dernières années dans le domaine de la compensation du handicap visuel, grâce notamment aux objets connectés et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Si l'on parle souvent, en santé au travail, de la vision en termes d'aptitude et de contraintes réglementaires afin de préserver la sécurité du salarié et des tiers, le travail peut également être source de diverses pathologies ophtalmologiques que le médecin du travail devra connaître et prendre en compte aussi bien dans un but de prévention, de protection de l'œil, qu'en matière de dépistage.

Les séances plénières seront donc l'occasion de refaire le point sur les techniques chirurgicales, les étiologies professionnelles de pathologies oculaires, les effets du travail sur écran (hyper sollicitation de la vision de près, fragilisation de la surface oculaire et exposition à la lumière bleue) et des rayonnements notamment, et sur les technologies de compensation de la déficience visuelle. L'appel à communication portera tant sur des expériences d'aménagements de postes, de mesures de prévention collective et de maintien dans l'emploi que sur les suivis médicaux, de dépistage en santé au travail ou de cas cliniques originaux de pathologies ophtalmologiques d'origine professionnelle.

THÈME 8 : Secteurs des transports et de la logistique : évolution du travail et des risques, impact sur la santé et prévention

Responsables : Barbara CHARBOTEL, Virginie GOVAERE, Yves ROQUELAURE

Le secteur du transport notamment celui du transport routier de marchandises (TRM) et de la logistique est un secteur important de l'économie française. Il concerne 1.8 millions de salariés majoritairement jeunes (50% ont moins de 40 ans) et en emploi stable (82% en CDI). Pour 80% d'entre eux, la manutention manuelle ou mécanisée de marchandises constitue une activité quotidienne et la principale source d'une sinistralité élevée pour le secteur. En termes d'accidents du travail, l'indice de fréquence est de 73‰ et le taux de gravité de 3.1. Ce dernier reflète les accidents liés aux risques routiers ainsi qu'à ceux liés aux activités à l'arrêt et sur plateforme. Par ailleurs, 97% des maladies professionnelles sont des TMS.

Depuis de nombreuses années, l'environnement concurrentiel, la mondialisation et les évolutions des marchés banalisent des demandes d'augmentation de flexibilité, de réactivité et de productivité.

Dans ce contexte, des modifications organisationnelles (travail de nuit, horaires décalés, coaching performance, coaching santé...) et technologiques (Systèmes Informatiques Embarqués, Workflow, Voice Picking, véhicules et chariots autonomes...) se sont multipliées.

Les connaissances actuelles sur les effets de ces évolutions montrent à la fois une accentuation des facteurs de risques des RPS qui se cumulent aux sollicitations physiques et un déplacement des risques tout au long de la chaîne des fournisseurs aux clients.

Aujourd'hui, de nouvelles évolutions promettent de prendre en charge la manutention, de la soulager, de prendre en charge une gestion de l'information, de modifier le management, de mettre l'homme au centre du process... Ces évolutions annoncées sont-elles une source de bénéfice pour la prévention des risques professionnels ? Les séances plénières seront l'occasion de faire le point sur les principales évolutions actuelles et à venir du secteur en lien avec les risques professionnels et leurs conséquences en termes d'accidents et de pathologies. Il sera également fait appel largement à des retours d'expérience sur les accompagnements de médecins du travail et d'équipes pluridisciplinaires autour de ces évolutions et des bénéfices et/ou points de vigilance que l'on peut en attendre lors des sessions de communications.

THÈME 9 : Libre (pour appel à communications)

Responsables : François-Xavier LESAGE, Catherine NISSE, Nathalie NOURRY, Emmanuelle PENVEN

Le Congrès National de Médecine et Santé au Travail est un moment privilégié pour échanger entre acteurs de santé au travail, pour faire le point et s'enrichir de connaissances nouvelles, pour discuter autour des pratiques.

Ce congrès aborde des thématiques variées permettant ainsi de couvrir un large champ des sujets de santé au travail.

Ce thème libre, proposé par les organisateurs, donne à chacun la possibilité de présenter des travaux originaux non repris dans les thèmes ciblés.

Les propositions devront présenter des évaluations, des pratiques, des démarches innovantes, des travaux illustrant l'implication multidisciplinaire.

Au sein de ce thème libre, des séances de communications portant sur des thèmes spécifiques seront organisées dans la mesure du possible. Ainsi une attention particulière sera portée aux travaux portant sur le risque chimique, son évaluation et sa prévention.





APPEL À COMMUNICATIONS

Les propositions de communications sont à soumettre directement sur internet. Aucune soumission sur papier ou par e-mail ne sera acceptée.

La soumission sera ouverte à partir du 11 septembre 2019 sur le site internet du congrès : www.medecine-sante-travail.com.

La date limite de soumission est arrêtée au 12 janvier 2020. Cette date ne pourra être repoussée du fait des délais incompressibles d'impression du numéro spécial des Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. Passé cette date, la page du site ne sera plus accessible et aucun résumé ne pourra plus être déposé. Les résultats seront communiqués par e-mail aux auteurs « contacts » fin février 2020.

Il vous sera alors demandé de confirmer très rapidement votre présentation sous la forme retenue (orale ou poster) ainsi que votre inscription au congrès. Ne figureront dans le programme définitif que les présentateurs s'étant effectivement acquittés de leur inscription avant le 23 avril 2020.

NAVIGATEUR

Vous devez accepter les cookies, les pop-ups et le javascript pour utiliser ce système de soumission de résumés en ligne. Nous vous recommandons d'utiliser Internet Explorer 8.0+, Firefox 3.6+, Chrome 5+ ou Safari 5+ afin d'utiliser de façon optimale ce système de soumission.

RÉSUMÉ

La langue officielle du congrès étant le Français, votre résumé devra être soumis en FRANÇAIS. Le corps de votre résumé (sans le titre et les auteurs) ne devra pas excéder 2750 caractères, espaces compris. Afin d'éviter tout problème d'incompatibilité de police, nous vous demandons de préparer votre texte sur Word en utilisant la police Arial. Vous devrez ensuite copier/coller le corps du texte uniquement (sans le titre ni les auteurs) dans le cadre prévu à cet effet. L'insertion de graphiques, tableaux ou figures et de références bibliographiques n'est pas autorisée.

N.B. : Utiliser les abréviations usuelles (ex : kilomètre = km, gramme = g, électrocardiogramme = ECG).

Si des abréviations particulières sont utilisées, il faut indiquer leur signification entre parenthèses dès leur première apparition dans le texte. Lorsqu'une phrase commence par un chiffre, celui-ci doit être écrit en utilisant des lettres. Vous saisissez le titre, les noms et prénoms des auteurs et organismes dans des rubriques à part.

Une confirmation par e-mail vous parviendra à l'issue de la procédure. Tant que la date limite de dépôt n'est pas atteinte, vous pourrez à tout moment accéder à votre résumé et le corriger. Passé ce délai, nous vous demandons d'adresser un e-mail à :

scientifique-cnmst@europa-organisation.com

Toute correspondance sera adressée à la personne « contact » dont l'adresse e-mail sert d'identifiant.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES EXPERTS SOLLICITÉS POUR UNE CONFÉRENCE

Vous avez été sollicité par un responsable de thème pour intervenir dans une session d'experts. Vous devez soumettre un résumé en suivant les mêmes recommandations de rédaction. Afin de pouvoir identifier votre soumission et la différencier des soumissions classiques, après avoir choisi le thème correspondant à votre session, nous vous demandons de sélectionner comme préférence de présentation la rubrique intitulée « Résumé lié à une conférence d'expert sollicitée ».

Sachez que vous pourrez également, si vous le souhaitez, préparer un texte complet au plus tard pour le 30 juin 2020 selon les recommandations de rédaction des Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates Importantes

Ouverture de l'appel à communications :
Mercredi 11 septembre 2019

Fermeture de l'appel à communications :
Dimanche 12 janvier 2020

Ouverture des inscriptions : **Octobre 2019**

Ateliers pré-congrès : **le 2 juin 2020**

Congrès : **du 3 juin au 5 juin 2020**

Vous souhaitez être présent sur nos espaces d'échanges et de rencontres

Exposition et Partenariat

Frédéric Grandjean
fgrandjean@europa-group.com
Tél. : +33 (0)6 52 54 02 80
+33 (0)5 34 45 50 78

Informations et Inscriptions

Europa Organisation
19 allées Jean Jaurès – BP 61508
31015 Toulouse
insc-cnmst@europa-organisation.com
www.medecine-sante-travail.com

Lieu du congrès

Palais de la Musique et des Congrès
Place de Bordeaux
67000 Strasbourg

